



## QUELS SONT MES DROITS ?



### ACCÈS

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données.



### MODIFICATION

Vous pouvez demander la rectification des données inexacts ou incomplètes.



### LIMITATION

Vous pouvez demander à limiter l'accès à vos données, le cas échéant pour motif légitime.



### OPPOSITION

Vous pouvez également vous opposer au partage de vos données.



### DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous pouvez définir des directives sur le sort de vos données après votre décès.

Vous avez d'autres questions sur vos données de santé ?  
Trouvez vos réponses et une note détaillée sur vos droits en scannant ce QR code :



Scannez-moi !

**Pour toute requête concernant vos droits sur vos données de santé, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de votre établissement.**

Vous retrouverez tous les contacts utiles en scannant ce QR Code, ou en vous rendant à l'adresse suivante :

**<https://bit.ly/imagerie974>**

Ce support d'information vous est proposé par [masanté.re](https://masante.re), le portail public d'information et de promotion de la santé à La Réunion.

Le projet de dématérialisation des données d'imagerie est porté par TESIS, le Groupement de Coopération Sanitaire des acteurs de santé à La Réunion. Il est cofinancé par l'Union Européenne, avec le soutien de L'ARS de La Réunion.

# MA SANTÉ

# CONNECTÉE

## LE PARTAGE DE MES DONNÉES D'IMAGERIE

### À LA RÉUNION





## QU'EST-CE QUE LE PARTAGE DE MES DONNÉES D'IMAGERIE ?

À La Réunion, de nombreux cabinets de radiologie et plusieurs établissements de santé utilisent une plateforme numérique commune pour stocker les données d'imagerie : les clichés de radiologie, IRM ou scanner, ainsi que les comptes rendus des radiologues.



Grâce à cette plateforme numérique, les professionnels de santé qui en ont besoin peuvent **accéder à mes examens** même lorsqu'ils ont été réalisés dans d'autres établissements.

Mon radiologue, mon orthopédiste, mon neurologue ou mon médecin traitant peuvent également **accéder à mon historique** : ils peuvent consulter les examens que j'ai réalisés par le passé.

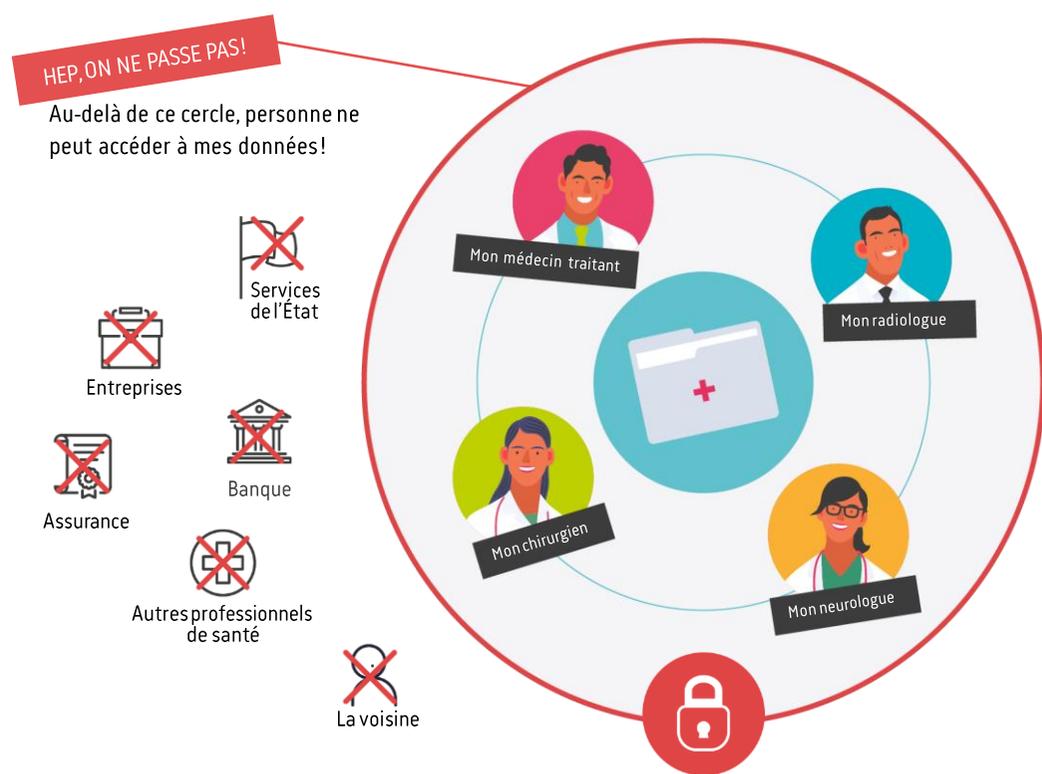
### POURQUOI FAIRE ?

Les professionnels qui me suivent ont la bonne information, à jour, lors de mes rendez-vous. J'évite de refaire des examens déjà réalisés lorsque ça n'est pas nécessaire.



## QUI PEUT ACCÉDER À MES DONNÉES DE SANTÉ ?

Seule mon équipe soignante est autorisée à accéder à mes données. Cette équipe rassemble tous les professionnels de santé impliqués dans mon suivi médical.



### OÙ MES DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Vos données sont hébergées à La Réunion, dans un datacenter sécurisé, certifié Hébergeur de Données de Santé. Ce datacenter est financé par l'ARS La Réunion, les professionnels de santé, et les établissements de santé de La Réunion.